

Réf: Dossier 443209

Avis de constitution

SOCIETE « ALIM AUTOMATIC CASH » en abrégé « AAC »

Siège ABIDJAN COCODY 2 PLATEAU DOKUI, Lot lot  
598, Ilot 62

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/08/2025 , et enregistrés au CEPICI le 01/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALIM AUTOMATIC CASH » en  
abrégé « AAC »

Objet : La société a pour en cote d'ivoire :  
transfert d'argent

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous  
biens meubles et immeubles.

-l'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.

-la prise en location gérance de tous fonds de  
commerce.

-la prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée

-et généralement, toute opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se  
rapportant directement ou indirectement à l'objet social  
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY 2 PLATEAU DOKUI, Lot lot  
598, Ilot 62

Dirigeant(s) M DIOMANDE ADAMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09989 du 23/09/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°58667/GTCA/RC/2025 du 23/09/2025

